

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/078

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 13/11/2023

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
09/11/2023 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point8), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2022**

***Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU***

Le RPQS relatif à la compétence eau pour l'année 2022, présenté lors du Conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) du 23 juin 2023, a été adopté à l'unanimité.

Ce rapport contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, les RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes, qui l'adoptera avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable de la commune de Franois pour l'année 2022.

Publié le 20 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 025-212502587-20231113-2023082-DE

Berger  
Levrault

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, de la commune de Franois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.*
- Décide de mettre en ligne le rapport sur le site internet de la commune*

**Fait et délibéré, le 13 novembre 2023**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

